

COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELLS PAR LA VILLE DE PARIS

(tarif de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers au 1^{er} avril 2025)

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030, la Ville de Paris révisé la tarification du service de collecte pour les professionnels. Pour atteindre ses objectifs, elle fait le choix d'inciter plus fortement les professionnels producteurs de déchets à s'engager dans leur réduction, leur tri et leur valorisation, en adoptant une tarification incitative encourageant les comportements vertueux.

À compter du 1^{er} avril 2025, chaque professionnel peut disposer gratuitement et de façon cumulable, sous forme de franchise :



- D'un bac de collecte de 240 litres pour les ordures ménagères résiduelles (couvercle gris) collecté 7 jours sur 7 ;



- D'un bac de collecte de 240 litres pour les papiers et emballages (couvercle jaune) collecté 3 fois par semaine ;



- D'un bac de collecte de 240 litres pour le verre (couvercle blanc) collecté 1 fois par semaine.

Au-delà de cette franchise, le professionnel doit s'acquitter d'une redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers qui intègre :

- Des frais d'abonnement d'un montant de 600 € annuels ;
- Un montant pour chaque bac de collecte mis à disposition. Les déchets triés et déposés dans les bacs à couvercle jaune (papiers et emballages) et blanc (verre) bénéficient d'un tarif au litre réduit de 50 % par rapport au tarif des ordures ménagères résiduelles déposées dans les bacs à couvercle gris ou vert.

EN DIMINUANT LE VOLUME DE VOS DÉCHETS ET EN AUGMENTANT VOTRE PART DE DÉCHETS CORRECTEMENT TRIÉS, VOUS POUVEZ RÉDUIRE LE MONTANT DE VOTRE REDEVANCE VOIRE L'ANNULER !

EXEMPLES

Je gère une société de gestion immobilière et j'utilise aujourd'hui 1 bac de 660 litres pour ordures ménagères résiduelles (couverture gris ou vert), 2 bacs de 660 litres pour papiers et emballages (couverture jaune) et 1 bac de 240 litres pour le verre (couverture blanc).

- Je paie actuellement une redevance de 8 083 € par an.
- Grâce à mon tri, au 1^{er} avril 2025, ma redevance s'élèvera à 7 121€ par an, soit une baisse de plus de 12%.

Je gère un petit commerce et j'utilise aujourd'hui uniquement, sans trier, un bac de 360 litres pour les ordures ménagères résiduelles (couverture gris ou vert) :

- Je paie actuellement une redevance de 860 € par an.
- Si je ne change rien, au 1^{er} avril 2025, ma redevance s'élèvera à 1801 € par an.
- Si je décide de trier mes déchets et ajuste ma dotation pour avoir un bac pour les papiers et emballages de 240 litres (couverture jaune) et un pour les ordures ménagères résiduelles de 240 litres, grâce à mon tri et à la franchise, je n'aurai plus rien à payer.

Je gère une boulangerie et j'utilise aujourd'hui uniquement, sans trier, 2 bacs de 240 litres et 1 bac de 360 litres pour ordures ménagères résiduelles (couverture gris ou vert) :

- Je paie actuellement une redevance de 6 111 € par an.
- Si je ne change rien, au 1^{er} avril 2025, ma redevance s'élèvera à 6 606 € par an.
- Si je décide de trier mes déchets et ajuste ma dotation pour avoir un bac pour les papiers et emballages de 500 litres (couverture jaune) et deux bacs pour les ordures ménagères résiduelles (un de 240 litres et un de 360 litres), grâce à mon tri, ma redevance sera ramenée à 4 761 € par an, soit une baisse de près de 30 %.

RAPPEL

Toute entreprise est concernée par l'obligation de tri à la source si elle produit ou détient des déchets, c'est-à-dire si son activité génère des déchets, ou si son personnel jette des déchets (articles L541-21 et suivants du Code de l'environnement). En cas d'absence de mise en place du tri à la source ou de mise en place non conforme aux obligations légales, des sanctions peuvent être prononcées.

Vous trouverez ci-dessous le coût annuel de collecte par bac s'appliquant au-delà de la franchise, selon le volume du bac et la nature des déchets collectés :

Volume du bac	 Papiers et emballage Collecte 3j/7	 Verre Collecte 1j/7	 Ordures ménagères résiduelles Collecte 7j/7
140 L	301 €	101 €	1 402 €
240 L	515 €	172 €	2 403 €
360 L	773 €	258 €	3 604 €
500 L	1 073 €	358 €	5 005 €
660 L	1 416 €	-	6 607 €
770 L	1 652 €	-	7 708 €

Tarifs valables à compter du 1^{er} avril 2025 - Délibération 2024 DPE 53 du Conseil de Paris du 20 décembre 2024

Comment sont calculés ces montants par bac ?

Au-delà du volume mis à disposition gratuitement pour chaque flux (franchise), le coût est le suivant :

- 0,02750 € par litre de bac(s) mis à disposition pour les ordures ménagères (bacs à couvercle gris ou vert)
- 0,01375 € par litre de bac(s) mis à disposition pour les papiers, emballages et le verre (bacs à couvercle jaune ou blanc)

Ce prix au litre s'applique ensuite au nombre de collectes mises en place chaque semaine par la Ville, selon chaque flux. Ainsi, le coût annuel des bacs mis à disposition se construit ainsi :



Ordures ménagères résiduelles :

[Litres de bac(s) mis à disposition - 240 litres de franchise] x 52 semaines x 7 collectes hebdomadaires mises en place x 0,02750 €.



Papiers et les emballages :

[Litres de bac(s) mis à disposition - 240 litres de franchise] x 52 semaines x 3 collectes hebdomadaires mises en place x 0,01375 €.



Verre :

[Litres de bac(s) mis à disposition - 240 litres de franchise] x 52 semaines x 1 collecte hebdomadaire mise en place x 0,01375 €.

Les tarifs indiqués sont annuels, mais la facturation se fait à trimestre échu.

Le volume des bacs est indiqué sur l'étiquette apposée sur chaque bac.



Pour les établissements d'enseignement, ils bénéficient chaque année d'une exonération de redevance au 3^e trimestre, permettant de tenir compte des fermetures liées aux vacances scolaires.

Pour les établissements proposant de la restauration sur place, des modalités spécifiques s'appliquent. Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur le service numérique en ligne (voir au dos du document).





La Ville de Paris se dote d'un **service numérique** vous permettant de centraliser et simplifier vos démarches :

- création, modification ou résiliation de votre abonnement
- réparation ou remplacement de vos bacs
- demande d'attestation

Nous vous invitons à visiter ce service numérique afin d'optimiser le cas échéant, votre dotation en bacs et le montant de votre abonnement en améliorant le tri de vos déchets valorisables (verre, papiers et emballages). Il est accessible via le site paris.fr sur la page « Gestion des déchets pour les professionnels » ou en flashant le QR Code ci-contre.



Vous pouvez également prendre contact avec votre division locale de propreté dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous :

Paris Centre :

2, rue des Quatre-Fils
75003 PARIS
Téléphone : 01 55 34 77 17
Mail : dpe-1234-bacs@paris.fr

12^e arrondissement :

37-39, avenue Ledru-Rollin
75012 PARIS
Téléphone : 01 43 41 74 44
Mail : dpe-12-bacs@paris.fr

17^e arrondissement :

7, rue Maleville
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 61 57 17
Mail : dpe-17-bacs@paris.fr

5^e et 6^e arrondissements :

100 bis, rue du Cherche Midi
75006 PARIS
Téléphone : 01 53 63 03 30
Mail : dpe-56-bacs@paris.fr

13^e arrondissement :

6/8, rue Albert Bayet
75013 PARIS
Téléphone : 01 53 94 15 30
Mail : dpe-13-bacs@paris.fr

18^e arrondissement :

17 bis, rue Joseph de Maistre
75018 PARIS
Téléphone : 01 53 09 22 60
Mail : dpe-18-bacs@paris.fr

7^e et 8^e arrondissements :

7, rue Maleville
75008 PARIS
Téléphone : 01 45 61 57 00
Mail : dpe-78-bacs@paris.fr

14^e arrondissement :

140 bis, rue du Château
75014 PARIS
Téléphone : 01 56 53 10 20
Mail : dpe-14-bacs@paris.fr

19^e arrondissement :

66, rue de Meaux
75019 PARIS
Téléphone : 01 53 72 54 00
Mail : dpe-19-bacs@paris.fr

9^e et 10^e arrondissements :

75, rue du Fbg Poissonnière
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 34 11 11
Mail : dpe-910-bacs@paris.fr

15^e arrondissement :

52, rue Dombasle
75015 PARIS
Téléphone : 01 45 45 86 00
Mail : dpe-15-bacs@paris.fr

20^e arrondissement :

14/18, rue des Prairies
75020 PARIS
Téléphone : 01 40 33 83 33
Mail : dpe-20-bacs@paris.fr

11^e arrondissement :

40, rue Pétion
75011 PARIS
Téléphone : 01 55 28 36 60
Mail : dpe-11-bacs@paris.fr

16^e arrondissement :

9 ter, rue des Boulaivilliers
75016 PARIS
Téléphone : 01 55 74 44 60
Mail : dpe-16-bacs@paris.fr

